

Taxe d'habitation : Le Maire confirme que sa suppression est repoussée à 2023

Bruno Le Maire a confirmé l'annonce faite par le Premier ministre : la suppression de la taxe d'habitation interviendra en 2023 pour les 20% de ménages les plus aisés.

La taxe d'habitation intégralement supprimée en 2023

Elle avait été annoncée jusque-là pour 2022, la suppression intégrale de la taxe d'habitation pour les 20% de ménages les plus aisés interviendra finalement en 2023, selon le ministre des Finances, Bruno Le Maire, qui a confirmé l'information, jeudi 14 juin. La taxe d'habitation « sera intégralement supprimée en 2023, et ce sera inscrit dans la loi », a-t-il déclaré sur France Info.

Et de se justifier : « Nous faisons les choses progressivement ». Le Premier ministre, lui, avait rappelé, mercredi 12 juin, lors de son discours de politique générale, que la taxe d'habitation sur les résidences principales serait supprimée pour l'ensemble des Français, mais avec un nouveau calendrier. Pour 80% des « Français les plus modestes () leur taxe sera intégralement supprimée en 2020. Pour les 20 % restants, la suppression se déploiera sur trois années », avait-il précisé.

Repousser la date pour éviter une envolée de la dette publique

Bruno Le Maire s'est donc attelé à justifier les choix du gouvernement. « Qu'est ce qu'on n'aurait pas dit si on s'était précipité pour faire ça vite, avec un impact sur les finances publiques qui aurait été un impact très fort », a-t-il dit. « L'engagement figurera dans le projet de loi de finances », a en outre insisté le ministre, disant y voir une garantie pour le maintien de cette mesure en cas de changement de majorité présidentielle en 2022.

Cette décision du gouvernement de repousser ainsi la date s'explique par les contraintes pesant sur les finances publiques, en raison notamment des mesures annoncées pour tenter d'apaiser la colère des Gilets jaunes. Le tout, évidemment afin d'éviter une envolée de la dette publique. Pour abandonner la suppression totale de la taxe d'habitation, il faudrait « défaire une loi ». Bruno Le Maire a conclu : « Ce n'est jamais très simple, vous savez, de revenir sur une baisse d'impôts qui a été accordée aux Français ».